

A.S. AUTO 35
9 Square de Bosnie 35200 Rennes
SAS AU CAPITAL DE 500€
RCS DE RENNES 885 262 568

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE 20 AVRIL À 12 HEURES.

Les associés se sont réunis. L'assemblée est présidée par M. AIT SAID Youssef
SONT PRESENTS :

- **M. AIT SAID Youssef**, associé, propriétaire de 80 Actions
- **M. AIT SAID FARID**, associé, propriétaire de 20 actions
- **M. IBISSI Youness**, nouveau associé

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre extraordinaire, la majorité légale des trois quarts des parts est atteinte.

ORDRE DU JOUR :

***APPROBATION DE CESSION D'ACTIONS
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
CHANGEMENT DE PRÉSIDENT***

Le président de l'assemblée ouvre la discussion, diverses observations sont échangées.
Le président met en vote les résolutions se rapportant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGE approuve la cession d'actions conclue aujourd'hui entre les anciens et les nouveaux associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGE décide de transférer le siège social au **3 Bd du Présent Kennedy 93420 Villepinte** à partir du 20/04/2026

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGE nomme président **M. AIT SAID Youssef** à partir du 20/04/2026 en remplacement de **M. IBISSI Youness** démissionnaire.

Les statuts sont mis à jour en conséquence

« TOUTES LES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE »

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

Signatures :

Certifié conforme à l'original

M. IBISSI Youness

AIT SAID Farid

M. AIT SAID Youssef

